

TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Dossier Famille

Les informations recueillies dans le cadre de la création et de la gestion du Dossier Famille Unique (DFU) sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Ville de Saint-Étienne, en tant que responsable de traitement pour :

- La préinscription aux crèches municipales et partenaires ;
- L'inscription à la cantine ;
- La préinscription et inscription scolaire
- L'inscription au centre de loisirs de La Perrotière
- L'inscription à l'École municipale Multisports

La base légale du traitement est l'exécution d'une mission d'intérêt public conformément à l'article 6 (1) e du règlement européen 2016/679 (règlement général sur la protection des données — RGPD).

Les services concernés ont l'accès aux données nécessaires au bon accueil de l'enfant.

Les données personnelles collectées sont conservées dans des conditions garantissant leur intégrité, leur disponibilité et leur confidentialité durant la scolarisation de l'enfant. Au-delà de, elles seront conservées jusqu'au recouvrement des créances ou à l'expiration des délais fixés par les organismes publics chargés de contrôler la structure (ex. : CAF).

Au-delà, les données traitées par la Ville de Saint-Étienne feront l'objet d'un processus d'archivage règlementaire au sens du Code du patrimoine — art. L. 212-6, du Code général des Collectivités Territoriales — art. L. 1421-1 et selon la politique d'archivage de la Ville de Saint-Étienne.

En application de la loi n° 78 - 17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez par ailleurs d'un droit d'accès, de rectification, à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également exercer votre droit à l'effacement et vous opposer au traitement des données vous concernant.

Dans le cadre d'une demande de suppression de données, la Ville de Saint-Étienne est dans l'obligation légale de conserver toutes les données comptables liées à la facturation émise à votre l'encontre, même si elles ont fait l'objet d'une annulation, et ce pendant dix ans. Toutefois, votre adresse de messagerie et votre numéro de portable qui ne sont pas directement nécessaires pour justifier l'établissement de votre facturation pourront être supprimés.

Vous pouvez exercer ce droit en contactant la déléguée à la protection des données personnelles de la Ville de Saint-Étienne en envoyant un message à dpd@saint-etienne.fr. Si l'usager estime que ses droits ne sont pas respectés, il peut faire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle de la protection des données personnelles.

La Ville de Saint-Étienne dispose d'un délai d'un (1) mois pour vous répondre à compter de la réception de votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois en raison de la complexité de votre demande et du nombre de demandes qui lui sont faites.